



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Reprise des discussions pour le renouvellement de la convention collective

BOUCHERVILLE, le 30 octobre 2003 - Comme nous l'espérions depuis fort longtemps, les discussions entourant le renouvellement de la convention collective ont repris vendredi le 10 octobre dernier et les parties ont convenu de scinder les éléments à discuter en deux volets, soit un premier groupe d'éléments plus spécifiques au contexte de la R&D et un second groupe d'éléments relatifs aux paramètres monétaires de la convention collective. Lors de la rencontre, aucune proposition monétaire n'a été présentée par la Direction et les parties ont convenu de porter, dans un premier temps, les discussions sur les éléments de la convention collective relatifs au contexte R&D de l'IREQ et du LTE. L'on se doit de souligner que le climat de discussion est serein et respectueux et semble propice à résoudre les problèmes relatifs au contexte particulier dans lequel oeuvrent nos membres.

Par ailleurs, voici les personnes désignées par le Bureau pour représenter le Syndicat lors de cette négociation:

- Jean-Guy Tremblay - Responsable et porte-parole
- Michel Trudeau - Vice-président du SPSI
- Sylvain Riendeau - Vice-président du SPSI
- Jean-Luc Fihey - ex-Secrétaire du SPSI

La prochaine rencontre de négociation se tiendra le 5 novembre prochain et le calendrier des rencontres tient compte des périodes d'indisponibilité des divers participants à la négociation.

La fermeture du laboratoire Grande Puissance et la réduction des budgets d'innovation

Le 16 septembre dernier, on nous informait, au même moment que les médias, de la fermeture du laboratoire Grande Puissance et nous prenions connaissance des raisons invoquées par la Direction pour justifier la fin de ces activités. Ainsi, Hydro-Québec allègue que sa perte annuelle, pour ce seul laboratoire, est de 9 M\$ et que la remise en état du laboratoire nécessiterait des investissements de 45 M\$. De plus, dans la mesure où elle allègue que les investissements à venir, pour le réseau de transport, sont minimes, elle soutient que tout concourt à la cessation des activités du laboratoire Grande Puissance.

A l'évidence, nous ne partageons pas cette analyse de la situation et avons demandé à la Direction, depuis plusieurs années, de faire un marketing plus intensif des services offerts par ce laboratoire. Et ce n'est qu'en mai dernier - à l'aube des vacances estivales - que la Direction embauchait enfin un responsable en marketing afin de faire connaître ce laboratoire. Eh bien, il aura eu bien peu de temps pour faire le marketing de ce laboratoire puisque, sitôt la période estivale terminée, la Direction a annoncé la fermeture du laboratoire Grande Puissance.

De plus, quant au déficit allégué par Hydro-Québec pour justifier cette fermeture, il ne concorde tout simplement pas avec les données transmises au SPSI durant les dernières années et ne coïncide aucunement avec la situation présentée par Jacques Martel, au début 2003, lors de ses rencontres avec la communauté des chercheurs de l'IREQ et du LTE.

Il va sans dire que, s'agissant de la fermeture du laboratoire Grande Puissance ou de la réduction des budgets R&D annoncés par la Direction pour les prochaines années, le Syndicat n'entend pas "rester les bras croisés" et poursuivra ses représentations, auprès des ministres et parlementaires, afin de redresser l'orientation énoncée par Hydro-Québec pour ses activités de R&D.

Prolongement des périodes d'embauche pour les temporaires ?

Au début de la période estivale et à titre exceptionnel, à cause d'un contexte très particulier, le Bureau a autorisé le prolongement de périodes d'embauche, pour deux chercheurs temporaires, afin de "dépanner" la Direction pour de courtes périodes de temps, étant entendu que cette "entorse aux principes régissant l'embauche d'employés temporaires" se voulait un geste unique, non récurrent et démontrait notre capacité à répondre à des besoins ponctuels de la Direction. De plus, il était convenu que ces employés - et d'autres chercheurs temporaires - deviendraient, sous peu, des employés permanents dès que les formalités administratives seraient réglées.

A l'évidence, cette demande de prolongement s'est produite bien avant qu'un "moratoire sur la création de postes permanents" ne soit décrété par la Direction. Nous avons par la suite constaté que d'autres unités administratives d'Hydro-Québec n'appliquaient aucun moratoire quant à la création de postes permanents et que cette directive faisait suite à une décision de M. Roger Lanoue, alors vice-président responsable de la R&D à Hydro-Québec.

Or, récemment, en invoquant à nouveau un contexte très particulier et l'impossibilité de créer de nouveaux postes permanents, la Direction présentait une nouvelle requête afin de prolonger un nombre important de chercheurs temporaires - près d'une dizaine de cas - au-delà de la période

maximale autorisée pour l'embauche d'employés temporaires et ce, pour une période de plus de six mois. De plus, malgré des dispositions précises dans la lettre d'entente régissant l'embauche de chercheurs temporaires, elle prolongeait l'embauche d'employés temporaires au-delà de la période maximale autorisée dans la lettre d'entente et sans notre consentement. Après analyse de la situation, le Bureau a refusé d'autoriser ces prolongements et, dans le cas des employés temporaires qui ont excédé leur période maximale d'embauche, déposé des griefs visant à les faire reconnaître comme employés permanents d'Hydro-Québec.

Ainsi, nous estimons que, en la circonstance, autoriser pareils prolongements ne servirait qu'à recréer un large bassin d'employés temporaires à statut précaire - la situation que nous connaissions avant la conversion des employés temporaires vers des emplois permanents - et serait, de plus, inéquitable envers les chercheurs temporaires qui ne bénéficieraient pas de tels prolongements. Par ailleurs, dans la mesure où la Direction n'a aucune intention de créer des postes permanents à court terme et dans la mesure où elle n'a pas su donner suite à ses engagements antérieurs, le Bureau a estimé qu'il ne pouvait donner suite à la requête de la Direction.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat